

Mode d'emploi :

Avant tout dépôt des encombrants, inscrivez-vous :

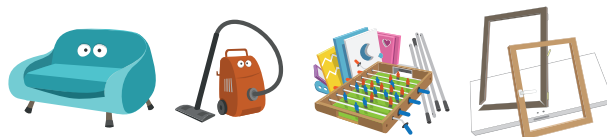
04.73.80.40.88. (du lundi au vendredi)

Tout dépôt sur la voie publique est passible d'une amende de 135 euros si vous n'êtes pas inscrit à la collecte des encombrants.

La collecte est limitée à 5m³ par foyer (en rez-de-chaussée ou à l'extérieur du logement, tout en évitant d'encombrer la voie publique). La collecte ne pourra être effectuée à l'intérieur d'une habitation en cas d'accès dangereux ou insalubrité.

Selon leur état, les encombrants et objets collectés pourront être réemployés, plutôt que d'être jetés. Certains éléments en trop mauvais état (vaisselle et carrelage cassés...) peuvent être refusés.

Déchets acceptés :



- **Mobilier** (buffet, table, canapé...), **litterie** (matelas, sommier...)
- **Matériel ou élément de construction** (porte, fenêtre, volet, carrelage, évier, baignoire...), **déchets d'éléments d'ameublement**
- **Vaisselle, livres, jouets, cycles, objets décoratifs**
- **Outils, tondeuse, motoculteurs,**
- **Textiles, linge de maison, chaussures**
- **Déchets électriques et électroniques** (machine à laver, aspirateur, gazinière, micro-ondes, chaîne-hifi, téléviseur, matériel informatique...)

Déchets refusés :



- **Déchets verts, gravats**
- **Déchets toxiques ou dangereux** (bouteille de gaz, extincteur, solvant...)
- **Déchets à caractère médical** (médicaments, seringues...)
- **Déchets d'origine animale**
- **Déchets collectés dans les bacs** (ordures ménagères, emballages recyclables...) **ou faisant l'objet d'une collecte spécifique** (verre...)
- **Pneus, déchets automobiles** (excepté les batteries)



+ d'infos sur le tri, la réduction des déchets :
service déchets ménagers de TDM, 04.73.53.93.08, www.cctdm.fr

Collecte des encombrants ménagers : un service gratuit proposé par



En 2026, Thiers Dore et Montagne organise, sur les 30 Communes du territoire, la collecte des encombrants ménagers à domicile, un service destiné aux usagers particuliers.

Inscriptions : 04.73.80.40.88.

Standard téléphonique ouvert du lundi au vendredi

Planning des collectes 2026

Charnat, Noalhat, Dorat

- Mardi 14 avril
- Jeudi 17 septembre

Courpière, Sermentizon, Nérondes-sur-Dore

- Jeudi 16 avril
- Jeudi 21 mai
- Mardi 16 juin
- Jeudis 9 et 23 juillet
- Jeudi 27 août
- Mercredi 2 septembre, jeudi 10 septembre
- Jeudi 8 octobre
- Jeudi 5 novembre
- Jeudis 3 et 17 décembre

Paslières, Puy-Guillaume

- Jeudi 23 avril
- Jeudi 11 juin
- Mardi 17 novembre

Thiers

- Mercredi 15 avril, mardis 21 et 28 avril
- Mercredi 20 mai
- Mercredi 10 juin, jeudis 18 et 25 juin
- Mercredi 8 juillet, mardi 21 juillet
- Mercredi 26 août
- Mardi 1^{er} septembre, mercredis 9 et 23 septembre
- Mardis 6 et 13 octobre, jeudi 15, mercredi 21 et jeudi 22 octobre
- Mardi 3 novembre, mercredis 18 et 25 novembre
- Mercredis 2 et 16 décembre

Palladuc, St-Rémy-sur-Durolle, La Monnerie-le-Montel

- Mercredi 22 avril
- Mercredi 27 mai
- Mercredi 17 juin
- Mercredi 22 juillet, jeudi 30 juillet
- Mardi 25 août
- Mardi 15 septembre
- Mercredi 7 octobre
- Mercredi 4 novembre

Viscomtat, Celles-sur-Durolle

- Mercredi 29 avril
- Mercredi 29 juillet
- Jeudi 3 septembre
- Mercredi 14 octobre

Lachaux, St-Victor Montvianeix

- Mardi 2 juin
- Mercredi 30 septembre

Vollore-Ville, Vollore-Montagne

- Mardi 23 juin
- Jeudi 1^{er} octobre

Escoutoux, Ste-Agathe

- Jeudi 2 juillet
- Mercredi 16 septembre

Olmet, La Renaudie

- Mardi 28 juillet
- Mardi 29 septembre

Arconsat, Chabreloche

- Mardi 19 mai
- Mardi 8 septembre

Augerolles, Aubusson d'Auvergne

- Mercredi 3 juin
- Jeudi 24 septembre

Sauviat, St-Flour l'Etang

- Mardi 9 juin
- Mardi 22 septembre

Châteldon, Ris

- Mercredi 24 juin
- Mercredi 1^{er} juillet
- Mercredi 28 octobre



Inscriptions : 04.73.80.40.88.